

Europe, coronavirus et Italie : réponses aux questions fréquentes

A. Qu'a fait l'Europe pour aider l'Italie dans la crise du coronavirus ?

1. La Banque Centrale européenne (BCE) a décidé dans la nuit du 18 au 19 mars un programme de rachat d'actifs de banques de 750 milliards d'euros ce qui a porté à 1 000 milliards ses interventions, plus que la Réserve fédérale US. Cela doit encourager les banques à prêter aux entreprises et donc leur permettre de faire face au ralentissement ou à l'arrêt de leurs activités.
2. La Commission européenne a annoncé la suspension de l'application des critères du Pacte de stabilité dans l'examen des projets de budgets et budgets rectificatifs des Etats membres. Cela permet à l'Italie comme à la France et aux autres Etats membres d'intervenir avec leur politique budgétaire même si cela creuse le déficit et augmente la dette. La Commission a également permis à l'Italie d'utiliser les fonds européens que celle-ci n'avait pas réussi à dépenser et qu'elle aurait dû rembourser au budget de l'Union cette année.
3. La Commission a annoncé qu'elle tiendrait compte au maximum de la situation d'urgence dans l'examen des subventions directes et indirectes données par les Etats membres et leurs collectivités territoriales aux entreprises (aides d'Etat). En effet ces subventions doivent être contrôlées par la Commission pour éviter une concurrence déloyale entre les entreprises de différents Etats membres.
4. Les institutions européennes (Commission, Parlement européen et Conseil des ministres, composé de membres des gouvernements nationaux) avaient depuis longtemps utilisé les pouvoirs très limités que les Etats lui ont accordés en matière de santé. Une Directive (92/117/CEE) du 17 décembre 1992 avait imposé aux Etats d'adopter des mesures de protection contre certaines maladies et infections susceptibles de se transmettre naturellement des animaux à l'homme (zoonoses) et contre les bactéries, virus ou parasites susceptibles de provoquer une zoonose. Une Décision (2019/98/CE) du 24 septembre 1998 avait créé un réseau de surveillance et de contrôle des maladies transmissibles, qui inclut un système d'alerte précoce et de réaction visant la prévention et le contrôle de ces maladies. Si le nouveau coronavirus était arrivé d'un autre Etat membre vers l'Italie, les autorités sanitaires italiennes auraient été alertées « en temps réel », comme l'ont été les autorités françaises quand le virus a été identifié en Italie. Cette décision a été complétée et remplacée par une nouvelle décision (2013/2013/UE) du 22 octobre 2013, qui permet aussi une passation de marchés conjointe entre Etats membres pour acheter des médicaments ; un tel accord pour l'achat de médicaments a été approuvé par la Commission le 10 avril 2014. En février 2020, 25 pays de l'UE, ainsi que le Royaume-Uni, l'avaient signé (l'Espagne le 20 juin 2014, l'Italie le 16 octobre de la même année, la France le 22 septembre 2015, l'Allemagne le 18 avril 2016, par exemple).
5. Le Centre de coordination de la réponse urgente (ERCC) de l'Union a activé le 28 janvier 2020 le mécanisme de protection civile pour le rapatriement des citoyens européens depuis Wuhan, et l'Union a cofinancé les frais de transport des avions pour le rapatriement des personnes saines ou asymptomatiques.
6. La Commission européenne a décidé dès le 31 janvier 2020 d'investir d'urgence 10 millions d'euros du programme *Horizon 2020* (Recherche et innovation) pour soutenir la recherche sur le nouveau coronavirus, qui s'ajoutent à 47,5 millions d'euros déjà engagés avant la crise pour financer la recherche sur des vaccins, traitements, tests de diagnostic et mesures de prévention.

B. L'Europe ne fait-elle pas quelque chose pour approvisionner l'Italie en masques, matériel médical et médicaments, comme le fait la Chine ?

1. Le 1er février 2020 la Chine a demandé à l'Union européenne de faciliter la livraison de fournitures médicales urgentes à son pays ce que la Commission a tout de suite soutenu, par une déclaration de Mme von der Leyen du 3 février ; la France a envoyé 17 tonnes de matériel à destination de Wuhan le 19 février. En France un député du Front national a critiqué cet envoi le 15 mars, sans tenir compte du fait que le premier cas connu en Italie, à Codogno, datait seulement du 21 février.
2. L'envoi de masques en Italie en Espagne et en France un peu plus d'un mois après est un geste de réciprocité de la part de la Chine. Après que l'Allemagne le 4 mars et la France peu après aient annoncé l'interdiction de l'exportation de masques après avoir constaté des mouvements de marchandises à caractère suspect la Commission européenne a rappelé que cela ne pouvait pas valoir entre pays membres de l'Union, mais a au contraire décidé que les exportations hors de l'Union devaient être soumises à autorisation préalable.
3. En 2016, à l'initiative de l'Allemagne et de la France, l'Union a créé un Corps médical européen (« Casques blancs ») dont le déploiement est coordonné par le Centre de coordination de la réaction d'urgence de l'UE qui le centre opérationnel du mécanisme de protection civile qui coordonne entre autres l'entraide en période d'incendies de forêts. Les Casques blancs interviennent pour aider les Etats qui n'ont pas une capacité médicale suffisante (comme en Afrique avec la crise du virus Ebola) ; évidemment comme la crise du coronavirus s'étend à tous les Etats membres, ce corps médical est beaucoup trop faible en nombre de médecins pour aider un pays comme l'Italie.

C. Pourquoi l'Europe n'est-elle pas intervenue plus tôt ?

1. En réalité la réaction des institutions européennes a été remarquablement rapide, puisqu'il faut tenir compte que la plupart des décisions importantes impliquent des réunions de représentants de tous les Etats membres, qui se tiennent en vidéo-conférence.
2. Les institutions de l'Union ne peuvent d'ailleurs pas intervenir sur la crise sanitaire – imprévisible il y a encore deux mois – autrement que par la diffusion d'information et l'organisation de réunions.
3. Les institutions de l'Union n'ont aucun pouvoir de police sur les territoires des Etats membres. Le budget de l'Union européenne (près d'un demi-milliard d'habitants) en 2020 prévoit environ 150 milliards d'Euros de paiements alors que par exemple celui de l'Etat en France (65 millions d'habitants) en prévoyait un peu plus de 340, auxquels s'ajoutent les budgets des collectivités territoriales.

D. La fermeture des frontières, c'est la fin de l'Union européenne ?

1. Si les personnes ne peuvent de toute façon pas circuler autrement que pour faire les courses ou un peu de gymnastique, la « fermeture des frontières » n'a aucun impact sur elles, sauf dans les régions frontalières. Le Code Schengen prévoit la possibilité de réinstaurer des contrôles à la frontière pour des raisons d'ordre public (comme la France l'a fait avec les attentats terroristes) ; dans la situation actuelle l'ordre public inclut le contrôle d'éventuels porteurs de virus, et l'on sait à présent qu'il s'agit également de porteurs sains.
2. La libre circulation des personnes signifie avant tout que les citoyens européens ont le droit d'être et de rester dans n'importe quel pays de l'Union, et qu'ils ne doivent subir aucune discrimination parce qu'ils ne sont pas ressortissants du pays où il se trouve. Cela n'a pas changé avec la crise du coronavirus, comme le savent bien les Français qui résident en Italie.
3. La libre circulation des marchandises n'a pas été supprimée ; elle vaut pour l'ensemble des pays de l'Union européenne et pour la Suisse et la Norvège, et jusqu'à la fin 2020 pour le Royaume Uni :

aucun droit de douane, aucune taxe, aucune restriction quantitative n'a été imposée sauf celle annoncée puis retirée sur les masques. Les contrôles des conducteurs camions ne peuvent être que de nature sanitaire. Le transport des colis commandés par internet n'est pas interrompu à la frontière, à moins que le transport sur l'ensemble du territoire ne soit limité ; après le 22 mars le transport des marchandises reste permis aussi bien en France qu'en Italie et n'est donc pas arrêté à la frontière. Si un Etat membre de l'Union ne respecte pas cette règle, la Commission n'a pas d'autre pouvoir que de commencer une « procédure d'infraction » qui, même si elle va vite, durera plusieurs mois.

4. La fermeture des frontières extérieures de l'Union, annoncée tant par le Président de la République française que par la Présidente de la Commission européenne signifie simplement que les Etats membres se coordonnent pour la gestion des vols de passagers en provenance de pays tiers : au début de l'année seule l'Italie avait bloqué les vols de passagers en provenance de la Chine, et rien n'empêchait un passager arrivé en France de se rendre ensuite en Italie.
5. C'est moins la crise qui compte pour le futur de l'Union européenne que l'après-crise. Le plus probable est que l'on va se retrouver comme dans la période qui suivit la deuxième guerre mondiale, avec tout à reconstruire. On parle toujours de la coopération franco-allemande qui a permis d'éviter les errements de l'après première guerre mondiale ; n'oublions pas que les initiatives qui ont suivi la proposition de faire la Communauté européenne du charbon et de l'acier, ont été avant tout des initiatives franco-italiennes.

Jacques Ziller, Professeur à l'Université de Pavie

Candidat aux élections consulaires sur la liste

En Marche pour les Françaises et Français d'Italie- Liste officielle de La République en Marche